

Séance du 16 décembre 2022

Délibération 2022_31

L'an deux mille vingt-deux, le seize du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DANDRÉ Fabien, DULAURIÉ Jérémy et DESTRUHAUT Thierry.

Objet : Choix du mobilier pour le bar-restaurant

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les derniers modèles et coloris de mobilier choisis par la commission lors de la venue du prestataire Monsieur Marsault pour le projet du futur restaurant. Le devis s'élève à 39 640,09 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acquérir le mobilier présenté lors de la séance afin d'équiper la salle de restauration, le bar ainsi que les terrasses pour un montant total de 39 640,09 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait conforme,

Saint Martin d'Oney, le 20 décembre 2022

Le Maire, Philippe SAËS

